

2,7 millions d'étudiants en 2019, +235 000 en cinq ans ; 36,8 % de boursiers (Sies)

Paris - Publié le mercredi 13 janvier 2021 à 17 h 36 - Actualité n° 204741

Pour l'année universitaire 2019-2020, 2 725 700 étudiants se sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les Drom (hors inscriptions simultanées en licence et CPGE). Cela représente une hausse de 1,6 % par rapport à 2018 (+ 43 000 inscriptions), et une hausse en cinq ans de 234 700 étudiants, soit 1,8 % par an en moyenne, contre 154 000 entre 2009 et 2014, indique une note d'information du Sies publiée en décembre 2020.

L'université accueille la majorité des étudiants. Le nombre d'inscrits progresse de 1,3 % (soit + 20 500 étudiants) en 2019, avec 324 200 nouveaux entrants comptabilisés. Un chiffre en recul de 0,5 point par rapport à 2018 qui avait observé une forte hausse de 5,7 % « lié au boom démographique des années 2000 », écrit le Sies.

Parmi les étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à une bourse (qui accueillent sept étudiants sur 10 de l'enseignement supérieur), 818 300 ont perçu au moins une aide financière, soit 41,9 % d'entre eux (+ 1,3 point). Et ils sont 718 000 à avoir obtenu une bourse sur critères sociaux : leur part recule de 0,9 point, soit 36,8 %.

À l'université, ils sont 39 % à recevoir une bourse sur critères sociaux, 54 % en STS, 28,3 % en CPGE, des niveaux stables par rapport à 2018.

Par ailleurs, 55,6 % des étudiants de l'enseignement supérieur sont des femmes en 2019-2020, indique la note, en légère baisse sur dix ans (-0,2 point depuis 2009). Si leur part diminue dans les formations universitaires littéraires (-0,4 point), elle augmente depuis dix ans dans les écoles d'ingénieurs (+2,3 points) et de commerce (+2,1 points).

Des évolutions qui profitent proportionnellement aux écoles

Dans tous les types d'établissements, le nombre d'étudiants augmente entre 2018 et 2019, sauf en CPGE et STS et assimilés.

Les hausses sont particulièrement marquées en écoles d'ingénieurs (+2,1 %) ainsi que dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité : ces dernières montrent « une tendance de fond : + 6,2 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2019. Elles forment cette année 199 200 étudiants aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente ».

Effectifs dans l'enseignement supérieur entre 2016 et 2019

Formation	2016 (milliers)	2017 (milliers)	2018 (milliers)	2019 (milliers)	Evolution 2018-2019 (%)	Evolution 2016-2019 (%)
Universités (1)	1 568,9	1 584,8	1 614,9	1 635,4	1,3	4,2
Formations d'ingénieurs (hors universités yc en partenariat)	122,8	128,9	133,2	135,8	2,0	10,6
STS et assimilés (2)	257,2	256,6	262,6	262,5	0,0	2,1
CPGE	86,5	86,5	85,1	85,1	0,0	-1,6
Ecoles de commerce, gestion et comptabilité (hors STS)	152,1	174,1	187,4	199,2	6,3	31,0
Ecoles paramédicales et sociales (3)	135,1	134,8	138,6	138,6	0,0	2,6
Autre Formations	232,0	256,8	260,1	268,8	3,3	15,9
Total	2 554,5	2 622,4	2 682,0	2 725,3	1,6	6,7
Dont étudiants dans le privé	474,2	520,7	542,1	562,7	3,8	18,7

Note : Champ : France métropolitaine + DOM, en milliers d'étudiants (1) Y compris Lorraine

(2) Y compris Mayotte, devenu un DOM à partir de 2011. (3) Données provisoires en 2019-2020 pour les formations paramédicales et sociales (reconduction des données 2018-2019).

Source(s) : Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture

De plus en plus d'étudiants dans le privé

« En 2019-2020, la progression des inscriptions dans l'enseignement supérieur privé de + 3,8 % est à nouveau supérieure à celle de l'enseignement public (+ 1,1 %). Le secteur privé accueille 562 700 étudiants, soit 20,6 % des effectifs du supérieur, part en hausse de 0,4 point par rapport à 2018 », indique la note du Sies.

Université : la dynamique des disciplines scientifiques et du droit

Si l'université connaît une hausse globale des effectifs, celle-ci varie selon les filières. Ainsi, la hausse reste modérée en DUT et en santé (+0,7 %), ainsi qu'en économie et gestion (+0,8 %) et en Arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales (+0,9 %) en 2019. Elle est plus forte dans les disciplines scientifiques (+1,8 %) et en droit (+1,3 %).

Les effectifs baissent en revanche en Paces de 3,3 % - cette filière n'existe plus depuis la rentrée 2020.

Des disparités en CPGE

Si les CPGE ont accueilli 85 100 étudiants à la rentrée 2019, soit -0,1 % par rapport à l'année précédente, les effectifs ont progressé sur plusieurs années : ils étaient de 70 300 inscrits en 2000.

« Sur les cinq dernières années, la croissance des effectifs de CPGE est de + 1 % tandis que celle du total des inscriptions dans l'enseignement supérieur est de + 11 %. »

En tout, 63 % des étudiants sont en prépa scientifique (-0,2 %), 23 % en économie/commerce (+1,6 %), 14 % en littéraire (-2,2 %).

Les étudiants internationaux

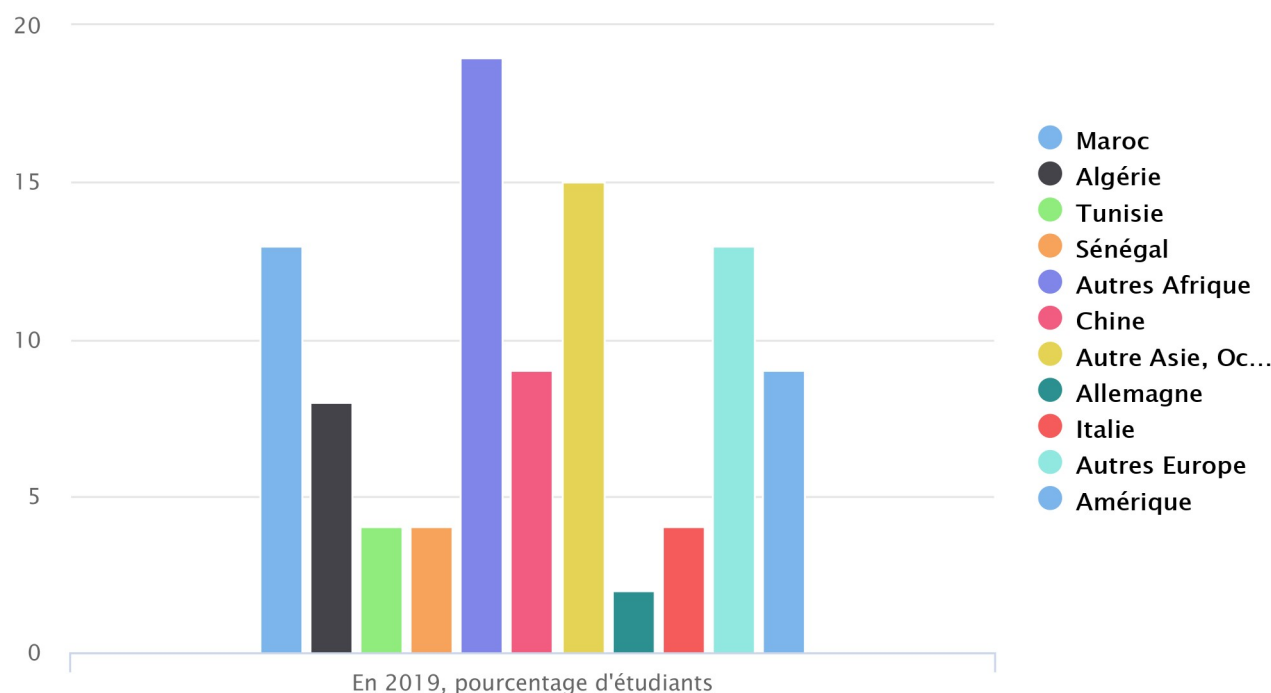
Les étudiants étrangers sont 290 500 en 2019.

Les effectifs progressent notamment dans les écoles de commerce où ils représentent 17,4 % des étudiants à la rentrée 2019 (+ 5 points). Ils restent stables dans les écoles d'ingénieurs (+ 0,6 point) et faible en STS et dans les CPGE (0,9 %, soit + 0,7 point).

« À l'université (hors IUT et formations d'ingénieurs universitaires), la proportion d'étudiants en mobilité internationale dans la population étudiante, de 13,1 % à la rentrée 2019, reste stable depuis deux ans. Elle croît avec le degré d'études : 9,8 % en cursus licence, 15,7 % en cursus master et 39,3 % en doctorat. »

Pays d'origine de l'étudiant étranger en mobilité internationale

Répartition des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par nationalité en 2019-2020



19 % des étudiants étrangers en mobilité internationale viennent d'Europe, alors que les inscriptions d'étudiants venant de l'UE baissent de 1,4 % entre 2018 et 2019. Dans le même temps, celles des étudiants extracommunautaires progressent de 3 %.

Presque un sur deux (48 %) vient d'Afrique, notamment d'Algérie. 24 % viennent d'Asie ou d'Océanie, 9 % d'Amérique.

« La moitié des étudiants de nationalité étrangère possède une des dix nationalités suivantes classées par ordre décroissant selon leur effectif : marocaine, chinoise, algérienne, sénégalaise, italienne, tunisienne, ivoirienne, allemande, indienne, espagnole », ajoute le rapport.

Des variations sont à observer en fonction du niveau de diplôme : les étudiants asiatiques représentent trois étrangers sur dix en doctorat alors qu'en master, les Africains sont les plus représentés, à 58 %.

2019 : année de mise en place de la stratégie « Bienvenue en France »

« L'année 2019 est celle de la mise en place de la stratégie "Bienvenue en France" », indique la note du [Sies](#).

« Réformant l'accueil des étudiants étrangers en mobilité internationale, elle comporte un ensemble de dispositions devant permettre d'améliorer l'expérience des étudiants internationaux : simplification de la politique des visas, multiplication des formations de français langue étrangère, label qualité pour les établissements offrant les meilleures conditions d'accueil.

Elle s'accompagne de la différenciation des frais de scolarité pour les étudiants provenant de pays hors Union Européenne (non compris le Royaume Uni), Islande, Norvège, Liechtenstein, Andorre, Suisse mais aussi d'une forte augmentation du nombre de bourses et d'exonérations. »

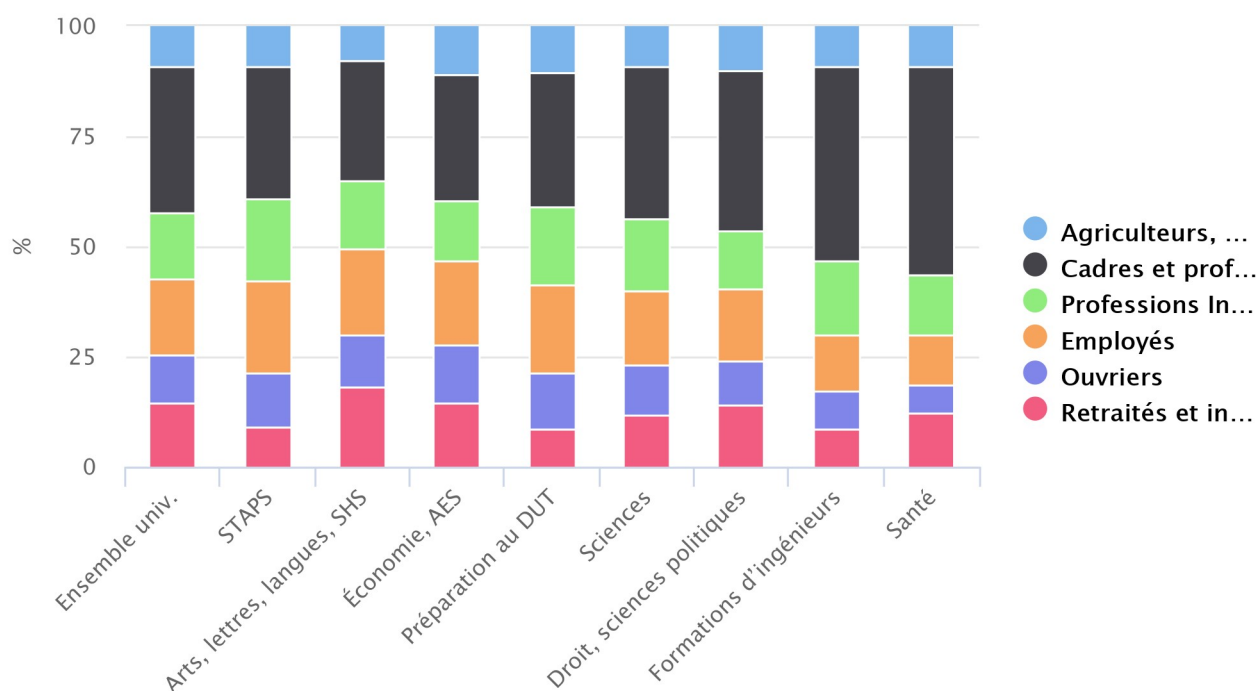
Toujours plus de classes sociales favorisées dans le supérieur

Concernant l'origine sociale des étudiants, le Sies écrit que « les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés par rapport aux jeunes de catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 34 % des étudiants ont des parents cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure tandis que 12 % sont des enfants d'ouvriers et 17 % d'employés.

Pour comparaison, en 2019 pour l'ensemble des personnes en emploi de plus de 15 ans, ces proportions sont respectivement de 19 %, 20 % et 27 %. »

À l'université

Origine sociale des étudiants à l'université en 2019-2020



Note : Les proportions sont calculées en excluant les étudiants pour lesquels l'origine n'est pas renseignée, soit 14 % d'entre eux. L'origine des étudiants n'est pas renseignée pour moins de 15 % des étudiants dans toutes les filières sauf pour les écoles de commerce, gestion et comptabilité (37 %) et les écoles artistiques ou de journalisme (43 %), non représentées.

Champ : France métropolitaine et DROM.

Source(s) : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture

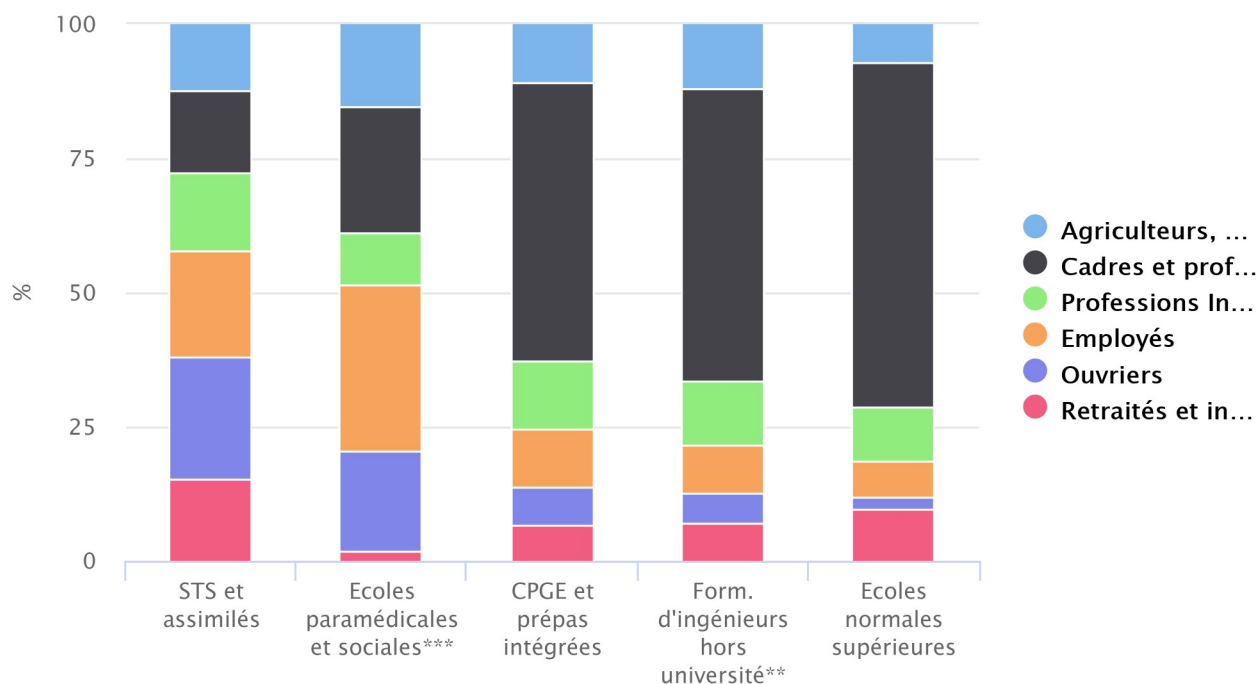
À l'université, les enfants de cadres et de personnes exerçant une profession intellectuelle supérieure représentent le tiers des effectifs. Selon les disciplines, ceux-ci « sont très largement surreprésentés dans les filières longues et plus sélectives que sont les disciplines de santé (47 %) et les formations d'ingénieurs (44 %) », indique la note.

En revanche, ils sont moins nombreux en Arts, lettres, langues, SHS, ainsi qu'en économie/AES, où se trouvent plus d'enfants d'employés et d'ouvriers. Par ailleurs, « la part des enfants cadres est inférieure à la moyenne nationale (34 %) dans les préparations au DUT, les filières économiques et littéraires et en STAPS (comprise entre 27 % et 30 %) ».

« Les études longues à l'université sont plus le fait de jeunes dont les parents sont des cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure : leur part passe de 29 % en cursus licence à 40 % en cursus doctorat. Inversement, les enfants d'ouvriers représentent 12 % des étudiants inscrits à l'université en cursus licence et 6 % en cursus doctorat. »

Dans les autres formations

Origine sociale des étudiants hors université en 2019-2020



Note : ** Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

*** Données 2018-2019 pour les formations paramédicales et sociales.

Champ : France métropolitaine et DROM.

Source(s) : Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture

Sur les formations hors université, le constat « est très contrasté ». Si les enfants de cadre représentent plus de la moitié des étudiants en CPGE, dans les formations d'ingénieur, les ENS, et la moitié dans les écoles de commerce, ils sont 15 % en STS et 24 % dans les formations paramédicales et sociales.

Au contraire, « les enfants d'ouvriers sont sous-représentés dans la plupart des filières de l'enseignement supérieur, sauf en STS (23 %) et dans les écoles paramédicales et sociales (19 %). »

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation



L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont rassemblés dans un ministère depuis le 17/05/2017. Frédérique Vidal en est la ministre.

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

21, rue Descartes
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 2286, créée le 11/07/14 à 04:20 - MàJ le 09/04/20 à 17:38

© News Tank 2021 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »